

RPT

PAL
P.H.H

Point 2
(vers)

AMBABEL KIGALI A BELEXT

277 DU 06.04.94 C O D E

UOM +

P4

P GEO 04

A ETE RPT AMBABELS BUJUMBURA, KINSHASA, NAIROBI

PRIERE DE RPT CAB. C.D., G42, DELBELONU N.Y.

AMBABELS ADDIS, BERN, BONN, D.S.S., S.SIEGE, LONDRE,
OTTAWA, PARIS, WN.

FAIK

OBJET : RWANDA - SYNTHESE HEBDOMADAIRE 28 MARS-04 AVRIL 1994

1. NOUVEL ECHEC DE LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS

1.1. CONSTAT D'ECHEC DE LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS, LE LUNDI 28 MARS, IMPUTE AU F.P.R. QUI REFUSE D'ADMETTRE LA C.D.R. A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE TRANSITION.

1.2. REACTION, LE 28 MARS, DU GROUPE D'ARUSHA (REPRESENTANT SPECIAL BOOH BOOH, FACILITATEUR TANZANIEN, NONCE APOSTOLIQUE, PAYS OBSERVATEURS D'ARUSHA) QUI PRONE UN ACCES A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE TRANSITION DE TOUS LES PARTIS POLITIQUES AGREES A LA DATE DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE SUR LE PARTAGE DU POUVOIR (Y COMPRIS LA C.D.R.), A CONDITION QU'ILS RESPECTENT LES ACCORDS DE PAIX. DANS LA MEME DECLARATION LE GROUPE D'ARUSHA APPELLE LES PARTIS A NE PLUS S'IMMISER DANS LES AFFAIRES INTERNES DES AUTRES PARTIS. REACTION POSITIVE DU PRESIDENT HABYARIMANA PAR UNE LETTRE QUI NE DISSIPE CEPENDANT PAS L'AMBIGUITE DE SA POSITION AU SUJET DU DEBLOCAGE DE LA SITUATION. IL SOUHAITE EN EFFET QUE LA DATE DE LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS SOIT FIXEE APRES LA RESOLUTION DES PROBLEMES QUI L'AVAIENT ENTRAVEE.

1.3. RENCONTRES DU GROUPE D'ARUSHA AVEC LA DELEGATION DU F.P.R. ET AVEC LE PREMIER MINISTRE EN EXERCICE LE MARDI, 29 MARS. LE F.P.R. S'EXPLIQUE SUR SON REJET D'UNE ADMISSION IMMEDIATE DE LA C.D.R. A L'ASSEMBLEE DE TRANSITION : LA C.D.R. A INITIALEMENT REFUSE LES ACCORDS D'ARUSHA ET NE LES A TOUJOURS PAS FORMELLEMENT ACCEPTEES. IL FAUT DONC PREALABLEMENT UNE MISE EN PLACE SANS LA C.D.R. ET REEXAMINER LA QUESTION DE SON ADMISSION APRES CETTE MISE EN PLACE. IL N'EST D'AILLEURS PAS GARANTI QUE LA MOUVANCE PRESIDENTIELLE NE SOULEVERA PLUS DE PROBLEME UNE FOIS QUE CELUI DE LA C.D.R. AURA ETE RESOLU... LE PREMIER MINISTRE, DE SON COTE, INFORME LE GROUPE D'ARUSHA DES DEMARCHES ENTREPRISES ENVERS LE F.P.R. ET LA C.D.R. AFIN D'ABOUTIR A UN COMPROMIS. FACE A L'INTRANSIGEANCE DES DEUX PARTIES CONCERNEES, LE PREMIER MINISTRE PROPOSE UNE FORMULE DE COMPROMIS QUI CONSISTERAIT A DONNER DES A PRESENT DES GARANTIES POUR UNE ADMISSION DE LA C.D.R. APRES LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS. LE PREMIER MINISTRE CRAINT QUE TOUTE TERGIVERSATION FERA REJAILLIR A LA SURFACE TOUTES LES DIFFICULTES QU'ON CROYAIT DEFINITIVEMENT RESOLUES.